

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de convocation : 06 octobre 2020

D-2020-09

L'an deux mil vingt le vingt août à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

ABSENT : néant

POUVOIR : néant

Mme Laurence RODRIGUEZ est élue secrétaire de séance.

1°) Amortissement subventions d'équipement – article 204

Madame le Maire rappelle que les subventions d'équipement versées à l'article 204 doivent être amorties.

Elle propose que les subventions soient amorties pour leur coût d'acquisition toutes taxes comprises de la manière suivante :

- les dépenses pour un montant inférieur à 2 000€ sont amorties en une seule année,
- les dépenses pour un montant supérieur à 2 000€ sont amorties sur cinq années,

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité, décide d'amortir les subventions d'équipement mandatées comme énoncé ci-dessous.

2°) Effacement d'une dette – factures périscolaire 2019

Madame le Maire explique que la Banque de France a décidé d'effacer les dettes d'un couple de contribuables de la commune dont les impayés des factures périscolaires d'un montant de 257,40€ pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'effacement de la dette du couple de contribuable. La dépense sera constatée sur le budget 2020 au compte 6542: créances éteintes (chapitre 65).

3°) Attribution de chèques cadeaux aux agents

Madame le Maire propose l'attribution de chèques-cadeaux à l'occasion de l'évènement suivant :

- « Noël » en faveur des agents titulaires et non titulaires permanents qui ont travaillé pendant l'année en cours. Le montant du chèque sera de 60 € maximum.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'attribution de chèques cadeaux pour l'évènement suivant « Noël » pour un montant de 60€.

Le conseil municipal délibérera lors de sa prochaine réunion sur la création d'une prime COVID pour chaque agent.

4°) Avenant n°1 à la convention relative au conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire du CDG 16

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant pour proroger la durée de validité de la convention relative au conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire conclue avec celui-ci jusqu'à une date fixée au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer avec le CDG16 l'avenant N° 1 à la convention.

5°) Création et suppression d'emploi – service technique

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Compte tenu du tableau d'avancement proposé par le CDG16 (4 avancements de grade possible), il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Madame le Maire propose à l'assemblée de la création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet au service scolaire à compter du 1^{er} décembre 2020, et la suppression de l'emploi correspondant d'agent d'entretien polyvalent au grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de madame le Maire.

6°) Création et suppression d'emploi – service technique

Compte tenu du tableau d'avancement proposé par le CDG16 (1 avancement de grade), il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant. Madame le Maire propose à l'assemblée de la création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet au service scolaire à compter du 1^{er} décembre 2020, et la suppression de l'emploi correspondant d'agent d'entretien polyvalent au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité décide d'adopter la proposition de madame le Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois pour tenir compte des délibérations n°D-2020-09-05 et D-2020-09-06 :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique territorial	C	2	2	TC
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	0	1	33,5
Cuisinier	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	29
Agent technique aux écoles	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	30
Agent technique aux écoles	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	31
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	33,5
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	1	18
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	1	22,5
Coordinatrice des TAP	Adjoint technique territorial	C	1	1	27
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	1	27,5

7°) Protection sociale complémentaire (risque santé et/ou prévoyance) - mandat au centre de gestion de la Charente

Le CDG 16, pour le compte des collectivités du département qui le demandent, peut conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation. Il convient pour cela de lui donner mandat. Il n'engage pas la collectivité. Au cours de l'année 2021 lorsque les organismes assureurs seront choisis

Au cours de l'année 2021, lorsque les organismes assureurs seront choisis, les offres d'adhésion nous seront transmises avec les frais du CDG16 correspondants. Notre collectivité sera alors libre de souscrire à ces propositions ou pas.

Sur le rapport de madame le Maire, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

❖ Pour les risques PREVOYANCE/SANTE :

- de mandater le CDG 16 pour lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'un contrat collectif pour les 2 risques,
- et envisage une participation mensuelle brute par agent d'un montant unitaire de 15 € par risque et proratisé en fonction du temps de travail.

8°) Label « lire et faire lire »

Le label « Ma commune aime lire et faire lire » permet de reconnaître l'engagement de la commune à développer l'action des bénévoles de l'association Lire et faire lire. La commune de Dignac souhaite obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire ». Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, adopte le dossier de candidature et autorise madame le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans.

9°) Dénomination des voies communales dans le bourg

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a arrêté par la délibération n°D-2020-01-03 du 21 janvier 2020 les noms des rues et voies communales qui n'avaient pas été nommées. Elle souhaiterait rectifier quelques voies qui comportent des doublons toponymiques ou qui sont coupées par une autre voie en proposant de les remplacer par le nom suivant :

Motif de la rectification	Ancienne Dénomination	Nouvelle dénomination
Doublons toponymiques	impasse du Mas	impasse des Chanterelles
	chemin de la Poterie (de la rue du Four à la rue de la Poterie)	rue des Lauriers
	chemin de la Poterie (de la rue de la Poterie à la route de Lascour)	chemin des Noyers
Voie coupée par une autre	rue des Souchets (entre la rue des Ecoles et la rue de la Poterie)	rue des Menuisiers
	rue des Souchets (entre la rue de la Poterie et jusqu'aux ateliers municipaux)	impasse des Souchets

Elle souhaiterait que la place communale « rue du Four » soit nommée « place Médiévale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après un vote à main levée et à la majorité des membres présents adopte la nouvelle dénomination énoncée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

✚ Vente et acquisition repoussées :

- la vente de la parcelle au « Claud du Bourg » : cause de Covid.
- « route du Mas » : pièces administratives manquante pour l'acte notarié.

✚ Elaboration d'un plan guide de la commune : la commune a été démarchée par Média plus pour la réalisation d'un plan papier financé avec les encarts publicitaires achetés par des entreprises ainsi qu'un panneau plan de ville sur la place de l'Ombrière. L'entreprise se charge de trouver les annonceurs qui par ce biais-là financeraient l'impression des 1 500 exemplaires. L'entreprise Signature ayant le marché pour l'adressage va être consultée également pour effectuer une comparaison.

✚ Logements communaux à Beaulieu (ancienne Ecole) : travaux de mise aux normes de l'assainissement des 4 logements à prévoir. Une réunion avec les agents du service assainissement individuel de GrandAngoulême a eu lieu. Une partie de la parcelle attenante (achetée en 2019 par la commune) sera conservée pour créer un accès à la cour du logement 1 qui ne dispose que d'un accès par un escalier ainsi que la réalisation d'une partie l'assainissement. Le reste sera certainement vendu en 2 lots à construire.

La locataire du logement n°2 est partie début octobre sans prévenir la mairie. Une remise en état du logement est à prévoir (ménage). Certains élus soulèvent les dépenses importantes pour ces logements avec une faible retombée financière en contrepartie.

✚ Maison de santé : l'arrêté pour le permis de construire a été affiché sur le lieu des travaux et constaté par un huissier le 12 octobre. L'appel d'offres devrait être lancé dans 1 mois et les travaux devraient commencer en mars-avril 2021.

✚ Les compagnons du végétal : ils interviennent 1 fois/semaine pour l'entretien du jardin médiéval (4 500€/an). Ils introduisent les plantes qui ont disparu. Le sous-sol du presbytère pourrait être utilisé pour faire une animation culturelle (atelier, stage, exposition, ...). Une date sera prévue pour les rencontrer certainement un samedi pour qu'un maximum d'élus puissent être présents. Certains élus souhaiteraient que l'église soit plus souvent ouverte.

✚ Transfert pouvoirs de police à l'agglomération : le maire va refuser le transfert de police du stationnement. Certains élus demandent à madame le Maire de verbaliser les administrés qui se garent sur la voie publique ou sur les trottoirs.

✚ Boulangerie EMADDEL : projet de travaux pour que la terrasse soit utilisée toute l'année.

✚ Courrier de M.DAVID (rue des Ecoles) : les élus refusent que le terrain soit reclus sur l'espace public. En revanche ils acceptent :

- que la haie soit enlevée (essence dangereuse)
- la cession de ce délaissé de voirie devant l'habitation.

Les frais seront à la charge de l'acheteur. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine délibération si le propriétaire est d'accord.

✚ Exposition « les mairies de Charente » : F. GAUTIER-MARANDAT informe les élus que la mairie avec le Pays d'Art et d'Histoire de GrandAngoulême organise une exposition à partir du 12 novembre jusqu'au 04 décembre 2020 à la salle des mariages. La commission recherche des cartes postales des mairies de l'agglomération.

✚ Travaux voirie : JN.GUEDON annonce que les travaux de point à temps sont terminés même si cette année il a rencontré quelques difficultés. L'entreprise a modifié sa méthode de travail suite à ses remarques et le travail effectué est meilleur.

✚ Parcours de santé : E.SUIRE rappelle la journée éco citoyenne du 07 novembre pour installer les ateliers du parcours sportif ou les réparer. Il sera constitué des équipes de 2-3 personnes maximum en raison du Covid.

✚ Téléthon : il va être relancé sur la commune avec l'aide de l'école et des associations. Un binôme sera créé (adulte-enfant / 1 qui court/1 qui lit).

✚ Marché de Noël : prévu le samedi 19 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Françoise DELAGE,
Maire de Dignac

